



Revision pension alimentaire

Par **abbas**, le **20/02/2009** à **14:18**

bonjour,rnrnje suis divorce depuis ler 01 octobre 1978, je touche une penson de 115 euros par mois pour mon fils agee de 14 ans.rnje vient de passer devant le juge, car mon ex conjoint veut supprimer 20 euros de pension alimentaire car il ne gagne que 300 euros d invalidite, il paye un loyer de 270 euros.rncomment fait il pour vivre. je sais qu'il est avec une autre femme et je viens d'apprendre qu'il est marié avec elle, dont elle doit subvenir à ses depenses personnelles du salaire de son epouse.rnpour cela je doit prouver au juge l 'acte de mariage de mon ex conjointrncomment je peux faire cela, pour avoir la preuve qu'il cache.rncordialementrnmadame abbas soraya

Par **Paula**, le **20/02/2009** à **15:43**

Bonjour,rnrnVous dites "*Je viens d'apprendre qu'il est marié avec elle....*"rnrnCelui ou celle qui vous l'a appris pourrait peut être faire une attestation en ce sens.rnrnSi vous avez un Avocat, demandez-lui qu'il réclame à son Confrère, l'état civil actuel et de moins de trois mois de son client.rnrnSinon, vous soutenez au Juge que vous avez appris que votre ex est remarié, le jour de l'audience donc il sera présent, et il faudra qu'il réponde en disant la vérité.rnrnCordialement